

Les suicides sont trop nombreux, particulièrement dans certaines familles. M. Favrod-Coune ne croit pas que la montagne aggrave les maladies mentales à l'exception des états nerveux excités par l'altitude.

Les maladies épidémiques règnent sur les hauteurs comme à la plaine et y sont tout aussi graves. La fièvre typhoïde y est assez fréquente. En 1867 le Dr Chausson a signalé des cas de typhus abdominal dans un hameau des Ormonts situé à 1300 mètres. Au moyen âge, les Ormonts et Château-d'Ex ont été ravagés par la peste. La Vallée en avait été d'abord préservée, parce que, à cette époque, sa population était restreinte et n'avait que de très rares communications avec le reste du canton. (*Audemars*. „Histoire de la Vallée“); mais en 1621 la peste fut introduite et persista pendant 5 ans.

Contrairement à l'opinion générale, les maladies du cœur<sup>1)</sup> et les affections aiguës de l'appareil respiratoire ne sont pas plus fréquentes au-dessus de 1000 mètres qu'au dessous. La phtisie s'y rencontre, un peu plus rarement, à la vérité. Elle est moins répandue dans les Alpes que dans le Jura, ce qui tient, sans doute, à la densité de la population plus grande à la Vallée (34), qu'au Pays-d'Enhaut (25), à la prédominance de la vie industrielle qui réunit les individus tandis que la vie agricole les disperse. (La population agricole de la Vallée n'est que du 11 %, celle du Pays-d'Enhaut du 57 %.)

Le taux plus élevé de mortalité générale du Pays-d'Enhaut s'explique en partie par le fait que l'émigration y est deux fois plus forte que dans la Vallée de Joux, en partie par le fait que les conditions de travail y sont plus pénibles, plus dangereuses et moins rémunératrices que dans le district horloger.

Le Dr *Rosenblatt*, dans son travail sur „Les maladies du poumon en Suisse“ (voir „Revue d'hygiène“, avril 1895), compare les décès suivant les régions :

Pour 100.000 habitants	Décès généraux	Décès par phtisie	Décès par affections pulmonaires aiguës
I <sup>re</sup> région entre 200 et 700 mètres	2141	235	261
II <sup>re</sup> région entre 700 et 1200 mètres	2137	227	255
III <sup>re</sup> région entre 1200 et 1500 mètres	2135	141	251

## II. Influence de la proximité du lac.

Le district d'Yverdon présente de grandes analogies avec les districts des bords du Léman; par sa natalité de 28.7 et sa mortalité de 21 ‰. Le district

<sup>1)</sup> Monsieur A. Milloud a remarqué dans les anciens registres que les montagnards demandent souvent „d'être préservés de la mort subite“.

d'Avenches placé entre les lacs de Neuchâtel et de Morat a une mortalité de 22.5, sur une natalité de 26.6.

L'abaissement du niveau du lac de Neuchâtel n'a entraîné aucune maladie et n'a pas eu d'influence fâcheuse sur la santé publique. (Dr Garin, médecin délégué d'Yverdon et Dr Guibert à Concise.)

Nous avons déjà signalé les phénomènes météorologiques résultant du voisinage de l'immense nappe d'eau du Léman qui rend la température plus constante et l'atmosphère plus salubre.

Ce lac produisait jadis en été de grandes inondations qui transformaient en marais de vastes surfaces de terre, détérioraient les rives et nuisaient à l'hygiène des villes.

En 1873 les riverains du Léman portaient au Conseil fédéral les mêmes plaintes que les Conseils de Vevey, de la Tour et de Villeneuve adressaient en 1737 à Leurs Excellences de Berne: „Les caves sont infectées par la grande puanteur de l'eau qui y a croupy dans les grandes chaleurs et qu'on y est obligé de pomper cette eau pour prévenir les fâcheuses maladies qui en pourraient résulter et qui ne se manifesteront que trop si on n'y apporte le remède nécessaire“.

La stagnation de l'eau dans les rues et dans les maisons occasionnait des névralgies, des rhumatismes et des fièvres palustres. La propagation de la fièvre typhoïde était favorisée lors du retrait des eaux par la souillure du sol. (Voir l'intéressant travail du Dr *Morin* sur „l'Influence des variations du niveau du lac sur les maladies des riverains“. „Bulletin de la Société médicale de la Suisse romande“, 1877.)

Aujourd'hui, après de longues tractations inter-cantonales le barrage défectueux de Genève a été remplacé par des installations perfectionnées qui permettent un écoulement rapide des hautes eaux de l'été et qui, en automne, diminuent le courant de manière à ce que le niveau du lac ne soit pas trop bas en hiver.

Les travaux hydrauliques sur le Rhône furent commencés en 1884 et terminés en 1889. A partir de ce moment le régime nouveau a fonctionné avec plus ou moins de régularité.

Nous devons à M. le professeur F.-A. Forel les indications suivantes: sans parler des inondations de 1876 et 1879, le lac dépassait chaque été 2.6 m et même 2.7 m: En 1887 les hautes eaux d'été ont atteint la cote 2.3 m à 2.4 m au-dessus de l'étiage; de 1888 à 1890 2.1 m à 2.4 m au-dessus de l'étiage; de 1891 à 1896, 1.8 m.

Depuis cette régularisation du niveau du lac les plaines de Villeneuve ne sont plus converties en marais, pendant la crue estivale les eaux ne débordent plus dans les villes, le sol des habitations n'est plus inondé,

les égouts peuvent se déverser et n'infectent plus les rues et les maisons.

M. Baer, syndic de Vevey, nous écrit (lettre du 22 janvier 1896): „L'abaissement du niveau du lac a été un bienfait pour la localité. Beaucoup de caves qui étaient régulièrement inondées en juillet et en août sont entièrement assainies. L'humidité a, en grande partie, disparu des maisons riveraines du lac“.

Il en est exactement de même pour Morges.

Il serait donc des plus regrettable pour l'hygiène publique que le niveau du lac ne reste pas dans les limites fixées par la convention avec Genève. L'Etat de Vaud doit faire prendre à cet effet les mesures de garantie nécessaires.

Le voisinage du lac a, du reste, une influence générale très favorable à la santé. Les diagrammes démographiques et pathologiques des districts du littoral témoignent de leurs excellentes conditions d'hygiène.

### III. Influence de l'espèce de culture.

En 1764, le doyen Muret cherche à déterminer l'influence des différentes régions et des différentes cultures sur la durée de la vie. Nous résumons ses conclusions dans le tableau ci-dessous. Muret appelle *vie moyenne* le quotient des années qu'ont vécues toutes les personnes sur lesquelles on établit le calcul, divisé par le nombre de ces personnes. Le *terme moyen* est celui au-dessus et au-dessous duquel il meurt un nombre égal de personnes. Sur 1000 enfants pris à leur naissance, l'âge auquel ils se trouvent réduits à 500 c'est le *terme moyen*.

Comparaison de l'ordre de mortalité en divers quartiers du pays au XVIII<sup>e</sup> siècle. (Muret, table VIII. 1766):

	Vie moyenne	Terme moyen
I. <i>Quartiers de villes.</i> Vevey, Lausanne, Rolle, Nyon, Aubonne, Moudon, Grandson . . . . .	26.4	37.1
II. <i>Villages.</i> Calculé sur 36 paroisses de divers districts . . . . .	25.1	42.3
III. <i>Alpes.</i> Leysin, Bex, Gryon, Ormonts, Château-d'Œx, Ros sinières . . . . .	26.3	47.1
IV. <i>Jura.</i> St-Cergues, Gimel, L'Isle	26.3	42.8
V. <i>Pays de blé.</i> Apples, Vuarrens, Chavornay, Gingins . . . . .	25.1	40.1
VI. <i>Vignobles.</i> Vevey, Montreux, Rolle, Aubonne, Etoy, St-Livres, Chexbres . . . . .	25.6	37.4
VII. <i>Pays de marais.</i> Noville . . . . .	21.3	24.6

En 1883 le bureau fédéral de statistique (tome LX, 1883) a séparé le canton de Vaud en deux régions, „dont l'une comprend tous les districts riverains du lac Léman, y compris celui d'Aubonne, l'autre le reste du canton. Cette dernière offre des résultats sensiblement plus favorables que ceux du littoral et plus favorables aussi, presque sans exception, que la moyenne de la Suisse. Dans les districts du littoral la mortalité n'est inférieure à cette moyenne dans le sexe masculin que pour les âges au-dessous de 15 ans et au-dessus de 65 ans, mais, par contre, dans le sexe féminin, pour tous les âges, sauf de 1 à 4 ans et de 20 à 34 ans.

„Cette condition défavorable du littoral vient-elle *du pays lui-même*, de *l'affluence des étrangers* qui arrivent avec une santé délabrée ou au moins chancelante, ou vient-elle *des habitudes d'intempérance* qui se contractent si facilement dans les pays viticoles?“

Nous avons cherché à résoudre ces trois problèmes en étudiant la mortalité de chaque district dans le cours du siècle.

I. *Pour l'influence des conditions du pays*, nous constatons que, contrairement à l'affirmation du bureau fédéral de statistique, la mortalité du littoral est moins forte que celle du reste du canton.

De 1803 à 1893, la mortalité moyenne du canton est de 21.4. La mortalité du littoral avec Aubonne et Lausanne, comme l'indique la ligne de délimitation du bureau fédéral 21.3. Si l'on déduit Lausanne avec l'hôpital, la mortalité moyenne du littoral est de 20.8. Mortalité du reste du canton 21.5.

II. *L'apport des étrangers malades* n'est pas aussi considérable sur la dime mortuaire générale qu'on pourrait le supposer. Seule, la mortalité par la tuberculose est plus élevée de ce fait dans le district de Vevey.

III. Il n'existe pas encore de matériaux suffisants pour résoudre la troisième question posée en 1883 sur le fait de *l'intempérance* supposée plus forte dans les régions viticoles. La statistique sérieuse de l'alcoolisme commence à peine et ne donne à partir de 1891 des renseignements, approximatifs seulement, que pour les 15 villes suisses les plus importantes. Lausanne y figure au 4<sup>e</sup> rang.

On ne peut se baser sur les déclarations médicales ordinaires des causes de décès, qui, remises ouvertes aux parents, ne permettent guère de spécifier la vraie origine de la maladie produisant la mort. A défaut de ces renseignements, nous avons examiné l'ensemble des conditions sanitaires, la mortalité, l'état physique des recrues et le nombre relatif des veuves et des vieillards.